Bordereau attestant l'exactitude des informations - ST ETIENNE - 4202 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 06/10/2026 - B2026/015387 - 2025 B 00255 - 940 033 004 - LVEF

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2026

Désignation de l'entreprise : SARL LVEF — 3 Chemin du puits mélanie — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 42800 ST JOSEPH

SIRET : 9 4 0 0 3 3 0 0 4 0 0 0 1 8

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Durée de l'exercice précédent * :

ACTIF

			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net N (31122025) 3	Net N-1 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010		012		
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014		016		
	Immobilisations corporelles*	028	580 000	030 4 046	575 954	
	Immobilisations financières* (1)	040	2 643 480	042	2 643 480	
	Total I (5)	044	**3 223 480**	048 **4 046**	**3 219 434**	
ACTIF CIRCULANT	Stocks — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
	Stocks — Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068		070		
	Créances (2) — Autres * (3)	072	248 002	074	248 002	
	Charges constatées d'avance *	092	2 650	094	2 650	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	30 495	086	30 495	
	Total II	096	**281 147**	098	**281 147**	
	Total général (I + II)	110	**3 504 627**	112 **4 046**	**3 500 581**	

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 643 480	
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	**819 228**	
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**3 462 708**	
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	9 309	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	1 703	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169 10 286)	172	26 860	
	Comptes courants d'associés	173		
	Autres dettes	175		
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**37 872**	
	Total général (I + II + III)	180	**3 500 581**	

COPIE CERTIFIEE CONFORME
Le Gérant

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 223 480
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B-SD2026

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise: **SARL LVEF** — Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31122025 (1)	Exercice N-1 clos le (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210	
	Production vendue biens	215	214	
	Production vendue services * — dont export et livraisons intracommunautaires	217	218	317 610	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222	
	Production immobilisée *		224	
	Subventions d'exploitation reçues		226	
	Autres produits		230	4	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	**317 615**	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	
	Variation de stocks (marchandises) *		236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnement)*		240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)		242	11 008	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	6 144	
	Rémunérations du personnel *		250	271 055	
	Cotisations sociales (dont cotisations personnelles de l'exploitant)	380	252	42 373	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255	254	4 046	
	Dotations aux dépréciations		256	
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259	262	14	
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260		
	Total des charges d'exploitation (II)		264	**334 640**	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	**(17 026)**	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	840 000	
	Produits exceptionnels (IV)		290	
	Charges financières (V)		294	
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)	347	300	
	Charges exceptionnelles — Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306	3 746	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	**819 228**	
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	**819 228**	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318	
	Provisions non déductibles*		322	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324	3 746	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	42 000	
	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997
	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44, quindecies)	138		
			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		342
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	181		
	dont divers* — Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641		350	840 000
	dont divers* — Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		
	dont divers* — Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	**24 974**	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356	
	Déficits antérieurs reportables :*.. . ..dont imputés sur le résultat			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	**24 974**	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2025

Libellé	Montant
QP FRAIS ET CHARGES 5%	42 000
Totalisation	**42 000**

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2025

Libellé	Montant
DIVIDENDES 2BCLIM	840 000
Totalisation	**840 000**

DGFiP N° 2033-C2026

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SARL LVEF**

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422	178 000	424		426	178 000	
	Constructions	430		432	402 000	434		436	402 000	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480		482	2 643 480	484		486	2 643 480	
TOTAL		490		492	**3 223 480**	494		496	**3 223 480**	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immoblisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522	4 046	524		526	4 046
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572	**4 046**	574		576	**4 046**

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif* ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values Court terme * ⑤	Long terme 19 % ⑥	Long terme 15 % ou 12.80 % ⑦	Long terme 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2025

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values court terme	long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
Totalisation								

(4) **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : **SARL LVEF** — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter
Déficits imputés			983	
Déficits reportables			984	
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Montant de la TVA collectée		374	63 522
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	2 086
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social		690	
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social		691	
Revenu brut social (si le montant est négatif)	692		
Revenu brut social (si le montant est positif)		693	

(5)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2026

Désignation de l'entreprise : **SARL LVEF** Néant ☐ *

Exercice ouvert le : **27122024** et clos le : **31122025** Durée en nombre de mois **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	317 610
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
TOTAL 1	106	**317 610**

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	4
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113	
Variation positive des stocks	111	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	**4**

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	11 008
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	14
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	**11 022**

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	137	**306 593**

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	306 593

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022	317 610
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024		160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025 N° SIRET 940033004000018

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE **SARL LVEF**

ADRESSE (voie) **3 Chemin du puits mélanie**

CODE POSTAL **42800** VILLE **ST JOSEPH**

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	2 643 480
TOTALISATION	905	1	TOTALISATION	906	2 643 480

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** | Nom de famille **MISSONNIER** | Prénom(s) **Eric** | Nom d'usage | % de détention **100,00** | Nb de parts ou actions **2 643 480**

Naissance : Date **08101967** | N° département **43** | Commune **CRAPONNE SUR ARZON** | Pays **FRANCE**

Adresse : N° **3** | Voie **CHE DU PUITS MELANIE** | Code postal **42800** | Commune **ST JOSEPH** | Pays **FRANCE**

Titre (2) | Nom de famille | Prénom(s) | Nom d'usage | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(7) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFiP N° 2033-G 2026

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2025

N° SIRET 94003300040018

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE : SARL LVEF

ADRESSE (voie) : 3 Chemin du puits mélanie

CODE POSTAL : 42800 VILLE : ST JOSEPH

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE	905	1

Forme juridique : SAS Dénomination : 2B CLIM

N° SIREN (si société établie en France) : 480990142 % de détention : 70,00

Adresse : N° : 49 Voie : RUE DES BROSSES

Code postal : 69780 Commune : MIONS Pays : FRANCE

Forme juridique : Dénomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention :

Adresse : N° : Voie :

Code postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention :

Adresse : N° : Voie :

Code postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention :

Adresse : N° : Voie :

Code postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention :

Adresse : N° : Voie :

Code postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention :

Adresse : N° : Voie :

Code postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention :

Adresse : N° : Voie :

Code postal : Commune : Pays :

Forme juridique : Dénomination :

N° SIREN (si société établie en France) : % de détention :

Adresse : N° : Voie :

Code postal : Commune : Pays :

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2025		Variations %
Créances rattachées à des participations			
Autres immobilisations financières			
Autres créances clients			
Autres créances			
TOTAL			

Produits à recevoir (détail)
au 31/12/2025

Libellé	Montant
Totalisation	

Charges à payer (avec détail)

	31/12/2025		Variations %
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	774		774
Dettes fiscales et sociales	6 741		6 741
Dettes fournisseurs d'immobilisation			
Autres dettes			
TOTAL	**7 515**		**7 515**

Charges à payer (détail)
au 31/12/2025

Libellé	Montant
GREFFE	54
AGO 2025	720
CAP - RSI	6 741
Totalisation	**7 515**

Charges constatées d'avance (avec détail)

	31/12/2025		Variations %
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	2 650		2 650
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL	**2 650**		**2 650**

Charges constatées d'avance (détail)
au 31/12/2025

Détail des charges constatées d'avance	Période début	Période fin	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
CCA - CSG DEDUCTIBLE			1 858		
CCA - CSG NON DEDUCTIBLE			792		
Totalisation			**2 650**		

Produits constatés d'avance (avec détail)

	31/12/2025		Variations %
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Produits constatés d'avance (détail)
au 31/12/2025

Détail des produits constatés d'avance	Période début	Période fin	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
Totalisation					

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au règlement de **l'Autorité des Normes Comptables N°2022-06** du 4 novembre 2022 modifiant le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 500 581** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 157 615** euros et un total **charges** de **338 386** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **819 228** euros.

L'exercice considéré débute le **27/12/2024** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.
Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'acquisition.
Lorsque la valeur actuelle est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.
Concernant les immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications applicables à certaines entités (décret du 30 décembre 2005), ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.

Amortissements

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée

Règles et Méthodes Comptables

normale d'utilisation des biens, ou en fonction du rythme de consommation des avantages économiques.

Les durées et les modes d'amortissement utilisés sont les suivants :

Bâtiments : .....20 à 50 ans en mode linéaire
Matériel et Outillage : .....5 à 10 ans en mode linéaire
Matériel roulant : .....4 à 5 ans en mode linéaire
Mobilier : .....5 à 10 ans en mode linéaire
Matériel de bureau : .....5 à 10 ans en mode linéaire
Agencements et installations : .....10 à 20 ans en mode linéaire

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Autres informations

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'entité a appliqué le règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.
Ce nouveau règlement modifie notamment la présentation des états financiers, la définition du résultat exceptionnel, la suppression des transferts de charges ainsi que certaines règles de classement des produits et charges.

Règles et Méthodes Comptables

L'application de ce texte constitue un changement de méthode comptable au sens du Plan comptable général. Conformément aux dispositions transitoires, les impacts liés à ce changement de méthode ont été déterminés et comptabilisés selon les principes prévus par le règlement.

A choisir- à compléter en fonction des particularités du dossier

Les effets significatifs de cette première application sont présentés et détaillés ci-après :
- Produits de cession des immobilisations en résultat d'exploitation pour un montant de :
- Valeurs comptables des immobilisations cédées en résultat d'exploitation pour un montant de
- Subentions virées au résultat en résultat d'exploitation pour un montant de
- etc.

Joindre si besoin le bilan et le compte de résultat 2024 en indiquant

Afin de faciliter la lecture des comptes, le bilan et le compte de résultat 2024 tels qu'arrêtés et publiés, sont joints à cette présente annexe.

OU

sur cet exercice 2025, il n'y a eu aucun impact significatif sur les postes du bilan et, sur le compte de résultat. L'incidence sur le résultat d'exploitation et sur le résultat courant est nulle.

LVEF

Société à responsabilité limitée
au capital de 2 643 480 €uros
Siège social : 3, Chemin du Puits Mélanie
42800 ST JOSEPH
940 033 004 RCS ST ETIENNE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 19 juin 2026

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2025

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 819 228,37 €uros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	819 228,37 €uros
A la réserve légale	40 961,42 €uros
Solde	778 266,95 €uros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 778 266,95 €uros.

L'Associé Unique prend acte que s'agissant du premier exercice social, il ne peut y avoir eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Certifié conforme
La Gérance

